

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1134

15 avril 2016

SOMMAIRE

Aberdeen Islamic SICAV	54392	SGAM Private Value S.C.A., SICAR B	54390
Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l.	54392	SimonsVoss Luxco S.à r.l.	54389
CIEP Windmill S.à r.l.	54412	Sistema Capital Partners S.à r.l.	54389
Elvyre S.A.	54392	Sistema Capital S.A.	54390
Elyan Capital S.A.	54432	Skeeter SPF, S.A.	54387
Ephios Luxembourg S.à r.l.	54397	Softcare S.à r.l.	54388
IM Finance S.à r.l.	54430	Southring 1 s.à r.l.	54394
JBS Bettendorf S.à r.l.	54397	Starlight S.à r.l.	54389
Jean-Charles Manes S.A.	54393	Stella S.à r.l.	54387
LSREF4 Dutch REO I Holdings S.à r.l.	54420	Swedish Wind 1 S.à r.l.	54387
LSREF4 Falcon Investments S.à r.l.	54423	Swedish Wind 2 S.à r.l.	54389
LSREF4 Falcon Investments S.à r.l.	54427	Teufel Holdco S.à r.l.	54393
Partisoc sàrl	54386	The Insiders S.à r.l.	54393
Partisoc sàrl	54386	ThomasLloyd Capital Partners S.à r.l.	54393
Patri	54392	Titrico S.à r.l.	54395
Qundis Luxembourg S.à r.l.	54394	Tulip Industries Benelux S.à r.l.	54386
Reyma Sàrl	54388	Tulip Industries Benelux S.à r.l.	54386
Rhein Asset Management (Lux) S.A.	54394	United Parks Holdco S.à r.l.	54391
Riana Holdings S.à r.l.	54388	Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.)	54386
RME Holdings	54388	Vauban Lux S.à r.l.	54386
Salon La Coiffe III S.à r.l.	54394	Vorona S.A.	54391
Sanfede S.A.	54390	W-Tanka S.A.	54391
Saturn International Holding	54390	York Finance (Luxembourg) S.à r.l.	54391
SCI SIL.DO	54395		

**Tulip Industries Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Partisoc sàrl).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.003.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Tulip Industries Benelux s.à r.l.

Peter Huisman

Gérant unique

Référence de publication: 2016075591/13.

(160040048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Tulip Industries Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Partisoc sàrl).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.003.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Tulip Industries Benelux s.à r.l.

Peter Huisman

Gérant unique

Référence de publication: 2016075594/13.

(160040051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

**Value Secondary Investments SICAR (S.C.A.), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société
d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.492.

En date du 11 février 2016, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la Société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016065629/14.

(160027493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Vauban Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.750,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 130.617.

Veillez noter que Monsieur Olivier MALAI, gérant B réside désormais au 34, Tel Hai, Raanana, Israel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour Vauban Lux S.à.r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2016065630/14.

(160026788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Stella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.883.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique, Cistenique Investment Fund B.V., Curaçao, enregistrée auprès de Curaçao Commercial Register sous le numéro 83408, est dorénavant à l'adresse suivante: Kaya Seru Dingu #12, Curaçao.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016065553/13.

(160027781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Swedish Wind 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 126.745,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 153.509.

—
EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016065557/13.

(160027109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Skeeter SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.053.

—
Extrait des résolutions prises en date du 04 janvier 2016

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Monsieur Angelo Saracino, né le 2 mai 1983 à Crotone, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

SKEETER SPF, S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016065579/14.

(160026928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Softcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8285 Kehlen, 30, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 30.313.

Extrait des résolutions écrites des associés en date du 12 février 2016

Monsieur Moritz LEMAIRE, né le 8 mars 1945 à Idsted (Allemagne) et demeurant 30, rue des Champs, L-8285 Kehlen est nommé gérant de la société en remplacement de Madame Jacqueline LEBOUTTE, gérante démissionnaire, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2016065585/14.

(160027665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Reyma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.965.

Extrait de la résolution de l'associé unique

En date du 16 novembre 2015, l'Associé Unique de la Société décide:

- de transférer le siège social du 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

*Signature**Mandataire*

Référence de publication: 2016065524/13.

(160026785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

RME Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 8.838,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.717.

L'actionnaire unique a décidé en assemblée générale de nommer la personne suivante en tant que gérant de la société, pour une durée de six ans, à partir de 11 février 2016:

- Christoffel Alfonsus Maria Mul, avec adresse professionnelle à 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2016065529/12.

(160027245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Riana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 189.831.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 28 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Madame Corinne Shim Sophie Muller, gérant B, et Monsieur Johannes Andries van den Berg, gérant A, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065510/15.

(160026941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sistema Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 200.860.

Il résulte qu'en date du 8 Février 2016:

1. Keimpe Reisma, avec adresse professionnel au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg a démissionné en tant que Gérant de Classe B avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 Février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016065543/14.

(160026750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 578.875,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016065542/13.

(160027078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Starlight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.218.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 77.109.

EXTRAIT

En date du 7 février 2016, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Richel van Weij, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 25 septembre 2015.
- Benoit Caillaud, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065552/15.

(160026990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Swedish Wind 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 175.549.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016065558/13.

(160027108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sanfede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 132.439.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mai 2015

- La cooptation de Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pascal De Graeve, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

SANFEDE S.A.

Référence de publication: 2016065561/13.

(160027445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Saturn International Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.015.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.461.

—
Le siège de la Société a été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065565/11.

(160027139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SGAM Private Value S.C.A., SICAR B, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.313.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 3 février 2016

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en Novembre 2016, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, Deloitte Audit S.à r.l., résidant professionnellement au 560, Rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016065572/13.

(160026994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Sistema Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.121.

—
Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la Société tenue en date du 10 février 2016:

1. Renouveler le mandat de SERGE PAVLOV, DMITRY KOROVKIN, JAMES BODY, KEIMPE REITSMA et CHRISTIAN TAILLEUR en tant qu'administrateurs, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

2. Renouveler le mandat de GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. en tant que Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016065576/15.

(160026939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Vorona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 44, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.020.

—
Décision de l'actionnaire unique en date du 10 février 2016

L'actionnaire unique décide de prolonger le mandat de l'administrateur-unique et délégué à la gestion journalière, Monsieur Jacques Van Eetvelde, venu à terme en l'année 2013, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'actionnaire unique décide de prolonger le mandat du commissaire aux comptes, la société Lighthouse Services S.à r.l., avec siège social à 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg, inscrite au registre de commerce Luxembourg sous le numéro B69995, venu à terme en l'année 2013, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Niederanven, le 10 février 2016.

Vorona S.A.

Référence de publication: 2016065639/15.

(160027069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

United Parks Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 202.495.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 février 2016 que:

- Mr. Geoffrey Henry démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 12 janvier 2016;
- Mme Isabelle Probstel, né le 30 janvier 1969 à Nancy, France ayant son adresse professionnelle au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommé en tant que nouveau gérant de classe A de la société en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 9 février 2016 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065626/16.

(160026733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

W-Tanka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles De Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 117.081.

—
Extrait des résolutions prises en date du 4 janvier 2016

Il a été convenu comme suit:

- Nommer Madame Marina Padalino, née le 4 avril 1980 à Foggia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que représentant permanent de CL Management S.A. avec effet immédiat.

W-TANKA S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2016065641/14.

(160027724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

York Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.450,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.695.

—
Par résolutions signées en date du 10 février 2016, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Iain Fleming, avec adresse au 4, Orchehill Rise, Grasmere, SL9 8PR Gerrards Cross, Bucks, Royaume-Uni de son mandat de gérant A, avec effet au 5 février 2016;

2. Nomination de Clive Graham Lord, avec adresse professionnelle au 34-35 New Bond Street, W1A 2AA Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant A avec effet au 5 février 2016 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065669/15.

(160027533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Elvyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 186.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075809/9.

(160040773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Aberdeen Islamic SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

EXTRAIT

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Aberdeen Islamic SICAV du 30 novembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Aberdeen Islamic SICAV de 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064943/15.

(160026965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Aberdeen Property Funds Pan-Nordic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35a, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.250.

EXTRAIT

Veillez noter le changement du siège social de l'associé unique Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, du 2b Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 35a Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

A titre informatif, veuillez noter que le gérant de la Société, Monsieur Paul King réside désormais professionnellement au 35a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec date d'effet au 1^{er} février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Aberdeen Global Services S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016064946/17.

(160026905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Par décision prise en date du 27 janvier 2016, le conseil d'administration a décidé démettre BGL BNP Paribas, avec siège social au 50, Avenue J.F. Kennedy L - 2951 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B6481, de sa fonction de dépositaire chargé de conserver les actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016065484/12.

(160027106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Jean-Charles Manes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2536 Luxembourg, 3, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 172.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016075938/10.

(160040683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2016.

Teufel Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 153.971.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016065600/13.

(160027045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

The Insiders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 160.710.

Il a été décidé par l'associé unique de transférer le siège social de la Société du 46 rue Theodore Eberhard L-1452 Luxembourg au 22, rue de Hollerich L-1740 Luxembourg et ce avec effet au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Insiders S.à r.l.

L'Associé unique

Référence de publication: 2016065601/13.

(160027392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

ThomasLloyd Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 189.872.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 9 février 2016

En date du 9 février 2016, l'Actionnaire Unique a décidé:

- de renouveler le mandat de Ernst & Young, 35E Avenue John F. Kennedy, 1855 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale prévue en 2016.

Luxembourg, le 11 février 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ThomasLloyd Capital Partners Sarl

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2016065603/15.

(160027785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Qundis Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.001.000,00.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 168.732.

EXTRAIT

En raison de l'expansion urbaine, les autorités Luxembourgeoises ont décidé de rebaptiser la rue où est situé le siège social de la Société de 7 a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg vers 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016065502/13.

(160027044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Rhein Asset Management (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.163.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates abgehalten am 30. Oktober 2015 um 11.30 Uhr

Der Verwaltungsrat nimmt einstimmig die Kündigung vom 15. Oktober 2015 des Geschäftsführers Herrn Christian KRATZ an.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2016065509/12.

(160027421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Salon La Coiffe III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5531 Remich, 26, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 40.079.

- L'adresse exacte de Madame Danielle LAHYR, associée et gérante administrative de société SALON LA COIFFE III S.à r.l. est 18, rue de Bivange à L-3395 Roeser.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016065559/12.

(160027639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Southring 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Koerich, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.497.

L'associé unique constate que, par suite dans un premier temps de l'apport de la totalité des parts sociales de la société par Frun Invest Real-Estate SCA SICAV-SIF (RC B185.500) lors de la constitution de la société en commandite spéciale Frun HC1 SCSp (RC B203.004) et par suite dans un second temps de l'apport de la totalité des parts sociales de la société par Frun HC1 SCSp (RC B203.004) lors de l'augmentation du capital de la société Frun Holdco (RC B188.803), les parts sociales de la société sont désormais entièrement détenues par Frun Holdco, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'école, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B188.803.

Signature.

Référence de publication: 2016065586/14.

(160027243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Titrico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.525.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu le 20 janvier 2016

Première et unique décision

Le Conseil de Gérance décide de nommer la société IFG AUDIT S.A., ayant son siège social au 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.014, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société

Le mandat du Réviseur d'Entreprise arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Titrico S.à.r.l

Signature

Référence de publication: 2016065620/16.

(160027789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SCI SIL.DO, Société Civile.

Siège social: L-4534 Differdange, 21, rue de la Clef.

R.C.S. Luxembourg E 5.836.

—
STATUTS

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

1.- Monsieur Domingos Fernando COELHO RODRIGUES SAMPAIO, chauffagiste, né à Vilar Seco Nelas, Portugal, le 31 janvier 1976 (Matricule 1976 0131 47706), demeurant à L-4534 Differdange, 21, rue de la Clef,

2.- Monsieur Camilo Manuel JESUS DE ALMEIDA SILVA, peintre en bâtiments, né à Oliveira de Azemeis, Portugal, le 7 octobre 1969 (Matricule 1969 1007 91241), demeurant à L-4411 Soleuvre, 189, rue Aessen.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont décidé d'arrêter comme suit les statuts d'une société civile qu'ils constituent entre eux:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formée entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de SCI SIL.DO.

Art. 2. La société a pour objet, dans le cadre d'une gestion patrimoniale, l'acquisition, la vente, l'aménagement, la construction, la rénovation, la gestion et la location de tous immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participation ou intérêts dans toutes autres sociétés immobilières de même objet ou d'objet similaire, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra en outre accorder des hypothèques ou garanties, emprunter avec ou sans garanties ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Differdange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associé(s) et les héritiers ou ayants-droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens de la société.

II. - Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euro (€ 1.000.-) divisé en cent (100) parts d'intérêt d'une valeur nominale de dix euro (€ 10.-).

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 de Code Civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés. En cas de cession de part(s) à des non-associés l'accord unanime de tous les autres associés est requis.

En cas de cession à des non-associés les autres associés disposent d'un droit de préemption et le cédant sera tenu d'informer par lettre recommandée les autres associés des conditions de la vente projetée et ils disposeront alors d'un délai d'un mois pour faire connaître leur intention. Faute d'avoir fait connaître leur intention dans le délai imparti, ils seront censés ne pas exercer leur droit de préemption.

Au cas où plusieurs associés font valoir leur droit de préemption, ils l'exerceront proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts d'intérêt existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Art. 11. Le ou les gérant(s) a(ont) les pouvoirs lui (leur) conférés par l'assemblée des associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les assemblées des associés sont convoquées par le ou les gérant(s), aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq (5) jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par toute autre transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet. Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Art. 14. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède et représente de parts d'intérêt sans limitation.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du (des) gérant(s) sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge au gérant, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateur(s) dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêt possédées par chacun d'eux.

V. - Disposition générale

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous seing privé entre les associés.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit, comme suit:

1.- Monsieur Domingos COELHO RODRIGUES SAMPAIO, prénommé:	
cinquante parts d'intérêt	50
2.- Monsieur Camilo JESUS DE ALMEIDA SILVA, prénommé:	
cinquante parts d'intérêt	50
TOTAL: cent parts d'intérêt	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de mille euros (€ 1.000.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2016.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en rapport avec les présentes, est estimé à € 650.-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée au L-4534 Differdange, 21, rue de la Clef.
- 2.- L'assemblée générale décide de fixer le nombre des gérants à deux (2).
- 3.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Domingos Fernando COELHO RODRIGUES SAMPAIO, né à Vilar Seco Nelas, Portugal, le 31 janvier 1976 (Matricule 1976 0131 47706), demeurant à L-4534 Differdange, 21, rue de la Clef,
 - b) Monsieur Camilo Manuel JESUS DE ALMEIDA SILVA, né à Oliveira de Azemeis, Portugal, le 7 octobre 1969 (Matricule 1969 1007 91241), demeurant à L-4411 Soleuvre, 189, rue Aessen.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états ou demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Coelho Rodrigues Sampaio, Jesus De Almeida Silva, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 janvier 2016. Relation: EAC / 2016 / 1786. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057708/115.

(160017864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Ephios Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 198.777.

Version rectifiée

Remplacement dépôt L150214152 du 26/11/2015

Les statuts coordonnés au 11/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2016.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016061549/14.

(160022733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

JBS Bettendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.004,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 202.305.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of the month of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

JBS Beaufort Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Jean Monnet, L- 2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 202.209,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing party is the sole member of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name JBS Bettendorf S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202305, established pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, dated 9 December 2015.

II. The Company's corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units, with a par value of one United-States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Firth resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of four United States Dollars (USD 4), to raise it from its present amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) to twenty thousand four United States Dollars (USD 20,004) by the creation and issuance of (i) two (2) ordinary corporate units (the "New Ordinary Corporate Units..") having the same rights and obligations as the existing ordinary corporate units and (ii) two (2) mandatory redeemable preferred corporate units (the "New MRPS"), with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The MRPCU (or MRPS) are mandatory redeemable preferred corporate units, whose rights and obligations are defined by the articles of association of the Company as further restated.

Subscription - Payment

JBS Aspelt S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for the two (2) New Corporate Units and for the two (2) New MRPS, for a total subscription price of two billion two hundred eighty-three million seven hundred twenty thousand United States Dollars (USD 4,283,720,000) - including a share premium of two billion one hundred forty-one million eight hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 2,141,859,998) on the New Ordinary Corporate Units and a share premium on the New MRPS of two billion one hundred forty-one million eight hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-eight United States Dollars (USD 2,141,859,998) - (the "Subscription Price") and to fully pay them by a contribution in kind consisting of one thousand (1,000) shares, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, representing 100% of the units of GRAPCO US Finco, LLC, a limited liability company, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808 (United-States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5907435, and contributed for a total amount of two billion two hundred eighty-three million seven hundred twenty thousand United States Dollars (USD 4,283,720,000) (the "Contributed Shares").

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value established by the managers of the Company, attesting the value of the Contributed Shares and a statement of transferability established by the managers of GRAPCO US Finco, LLC, attesting their free transferability.

Effective implementation of the contribution

JBS Beaufort Holding S.à r.l., prenamed, by its representative, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such Contributed Shares is effective as from 18 December 2015, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

The sole member resolves to restate the articles of associations of the Company, which should read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "JBS Bettendorf S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units**Art. 5. Definitions.**

5.1. Corporate units: means ordinary corporate units and MRPS collectively.

5.2. Impairment: means, with respect to Underlying Assets, any decrease in value recorded or to be recorded under Luxembourg GAAP at the time of redemption in the interim financial statements of the Company used to determine among other things the existence of sufficient available funds for the redemption.

5.3. Income: means, with respect to Underlying Assets, the income accrued or received (such as but not limited to interest income) and any gains realized by the Company according to the Luxembourg GAAP, during any relevant accounting period of the Company.

5.4. Luxembourg GAAP: means the Luxembourg generally accepted accounting principles.

5.5. MRPS (or MRPCU): means mandatory redeemable preferred corporate units.

5.6. Underlying Assets: means the financial asset(s) acquired or to be acquired and financed directly by the issuance of the MRPS and/or any other financial asset(s) replacing any such financial asset(s), or purchased or financed with the Income and other proceeds arising out of such financial asset(s) or of a disposal of all or part of such financial asset(s).

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital is set at twenty thousand four United States Dollars (USD 20,004) represented by twenty thousand two (20,002) ordinary corporate units and two (2) mandatory redeemable preferred corporate units, all in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

Holder(s) of MRPS are referred to in these Articles as MRPS holder(s) (or MRPCU holder(s)), and the terms “member” or “members” shall mean the holder(s) of the ordinary corporate units and/or the holder(s) of MRPS, as the context requires.

The Company may redeem its ordinary corporate units within the limit fixed by the Law.

6.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

6.3 MRPS. Each MRPS is a redeemable corporate unit. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be mandatory redeemed upon decision by the managers of the Company pursuant to article 9.2. (v) or article 10, as the case may be, of the articles of association in accordance with the provisions of the Law on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS or at an earlier date as proposed by the board of managers and approved by the members of the Company but in no case such date should be later than ten (10) years as from the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution.

An amount equal to the nominal value of all the redeemed MRPS (i.e., MRPS corporate capital account and related MRPS share premium account) must be included in an MRPS redemption reserve (the “MRPS Redemption Reserve”) which cannot be distributed to the members except in the event of a reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalization of reserves.

Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these articles of association or, alternatively, (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the holder(s) of the MRPS, the redemption price (the “Original Redemption Price”) of each outstanding MRPS to be redeemed will be, at the sole discretion of the Company, paid in cash or in kind and will be equal to the subscription price for the said MRPS to be redeemed as paid by the MRPS holder(s) at the time of issue (i.e. MRPS capital and related MRPS share premium account) plus a proportional fraction of the MRPS Reserve plus any accrued but unpaid preferred dividend on each MRPS to be redeemed at the time of the redemption. For the avoidance of doubt, any preferred dividends declared but not paid in respect of the MRPS to be redeemed shall be paid prior to any redemption of MRPS.

If, at the time of redemption of the MRPS, there is an Impairment of the Underlying Asset(s), the redemption price of each outstanding MRPS to be redeemed (“Impaired Redemption Price”) will be limited to (a) the impaired book value, at the time of redemption and as determined under Luxembourg GAAP, of the Underlying Asset(s) divided by (b) the number of the outstanding MRPS to be redeemed at the time of the redemption. For the avoidance of doubt, this adjustment cannot result in the Impaired Redemption Price being greater than the Original Redemption Price. Furthermore, MRPS can only be redeemed to the extent that these redemptions would not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the capital and the reserves which may not be distributed under law.

Redemption Procedure: Except as otherwise provided, as an alternative, in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS holder, at least ten (10) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail or fax or e-mail to the registered MRPS holder, at its address shown in the register of members, notifying such MRPS holder of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) of such MRPS shall be payable to the order of the holder of MRPS whose name appears on the register of members as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such member before the redemption date.

Upon the redemption, the payment of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) on the MRPS to be redeemed may be deferred in whole or in part in case where the Company does not have sufficient amounts available for distribution to redeem all the MRPS. In such case, the Company shall still redeem all the MRPS and only pay at the time of the redemption the part of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be), which is equal to the amount of the sums available for distribution as at the redemption date. Thereafter, the Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its capital, pay to the former MRPS holder(s) the difference between the amount of the partial MRPS payment and the amount of the Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be) plus a penalty to be determined by the MRPS holder(s) and the Company within fifteen (15) days after the occurrence of the shortfall over the remaining Original Redemption Price (or Impaired Redemption Price as the case may be), but only upon the condition and at the moment when the Company will recover sufficient available sums, cash or assets for such payment.

In case of a partial payment of MRPS, the Company may not proceed to any other distribution or payment to any member until the complete payment on the applicable redemption price (i.e., Original Redemption Price or Impaired Redemption Price as applicable) of the MRPS.

Subject to the terms of the present article, in the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS holder (s) will be only entitled to the applicable redemption price (i.e., Original Redemption Price or Impaired Redemption Price as applicable), including for the avoidance of doubt an amount payable in cash or in kind equal to any accrued but unpaid MRPS dividends at the time of the liquidation, prior to the payment of any amount on the ordinary corporate units.

For the avoidance of doubt, the MRPS holder shall not have the right to participate to any liquidation proceeds other than the right to payment of the applicable redemption.

The Company shall constitute for the MRPS a reserve (the “MRPS Reserve”) to be exclusively used for any payment to be made to the subscriber thereof on the MRPS or by the Company in accordance with these articles of association or the Law.

The Company shall maintain a share premium account for the exclusive benefit of the holders of MRPS (the “MRPS Share Premium”) and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid in relation to the MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS holders.

The MRPS carry full voting rights same as the ones related to the ordinary corporate units.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of Luxembourg law must be sent or notified to the members of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS holder(s).

Art. 7. Corporate units.

7.1. Subject to clauses 6.3 and 16.4 of these Articles, each corporate unit entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of corporate units in existence.

7.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

7.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 8. Appointment and Removal of managers.

8.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

8.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 9. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the “Board”). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the “Category A Managers”) and category B managers (the “Category B Managers”).

9.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

9.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the managers present or by the chairman and a secretary in case the Board elected a Chairman and appointed a secretary. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed either by the chairman and the secretary or by two managers.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding.

The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

9.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters, in the case of a sole manager by the sole signature of its manager, in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers by the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 10. Sole manager.

10.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 12. General meetings of members and Members circular resolutions.

12.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such a case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 13. Sole member.

13.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 14. Financial year and Approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins the Monday following the last Sunday of December each year and ends on the last Sunday of the month of December the year after.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

14.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

14.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

15.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

15.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2. Subject to clauses 6.3 and 16.4 of these Articles, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

16.4. After allocation to the legal reserve, any remaining profit shall be allocated by priority to the payment to the MRPS holder(s) or to the allocation to the MPRS Reserve of the following preferred dividends entitlements:

Each MRPS entitles a MRPS holder to a preferential and cumulative dividend (the "Preferred Dividend") which shall accrue daily at an annual rate of 1.3 % (the "Annual Rate") of the value of the MRPS corporate capital and the MRPS Share Premium from the date of acquisition by the Company of the corresponding Underlying Assets and be calculated assuming a year of 360 days.

In addition, for a given year, the Annual Rate expressed above will be increased by any additional amounts received by the Company in accordance to the terms and conditions of the Underlying Assets (such as e.g. resulting from any additional fixed interest rate applied in case of late payment of interest due, premium payment and indemnities).

The Annual Rate may be revised in accordance to the outcome of a transfer pricing documentation or of its addenda (if any in the future). Notification of the revised applicable Annual Rate will be carried out by the Company via a letter addressed to the MRPS holders.

The MRPS holders are entitled to the preferred cumulative dividend due even for the years in which the company incurs losses.

If Preferred Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose or not, the amount of Preferred Dividend (i) shall be allocated to a MRPS Reserve account upon decision of the member(s) of the company, (ii) shall remain exclusively to the benefit of the MRPS holder(s) and (iii) shall be available in order to pay the outstanding Preferred Dividend at the time of the next distribution of dividend by the Company (if the Company has sufficient distributable reserves).

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve the Preferred Dividend, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve in priority from the profits of the following financial years each time pro rata of the total number of MRPS in issue.

The General Meeting will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after allocation to the Legal Reserve and payment or allocation to the MRPS Reserve of the Preferred Dividend. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of an additional dividend or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

No dividend or interim dividend shall be distributed to the holder(s) of the ordinary corporate units until the Preferred Dividend has been fully paid to the MRPS holder(s) when declared or sufficient amounts for the payment of such Preferred Dividend has been set aside in the MRPS Reserve.

Dividend shall be paid in United States dollars and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company pursuant to article 9.2. (v) or the article 10, as the case may be, of the articles of association.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 18.

18.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non-waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time”.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

JBS Beaufort Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202209,

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privé, demeurant au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée et existant au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination JBS Bettendorf S.à r.l. (ci-après, la «Société»), ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202305, constituée par acte notarié de Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, en date du 9 décembre 2015.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats- Unis (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre dollars des Etats-Unis (4 USD), pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000 USD) à vingt mille quatre dollars des Etats-Unis (20.004 USD) par la création et l'émission de (i) deux (2) parts sociales ordinaires bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les «Nouvelles Parts Ordinaires», et de (ii) deux (2) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables bénéficiant des droits et obligations tels que décrits dans les statuts refondus de la Société (les «Nouvelles MRPS»), d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune.

Souscription - Libération

JBS Beaufort Holding S.à r.l., précitée, déclare souscrire aux deux (2) Nouvelles Parts Ordinaires et les deux (2) Nouvelles MRPS et les libérer intégralement pour un montant de quatre milliard deux cent million quatre-vingt-trois millions sept cent vingt mille dollars des Etats-Unis (4,283,720,000 USD) - incluant une prime d'émission sur les Nouvelles Parts Ordinaires de deux milliards cent quarante-et-un million huit cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (2,141,859,998 USD) et une prime d'émission sur les Nouvelles MRPS de deux milliards cent quarante-et-un million huit cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis (2,141,859,998 USD) - (le «Prix de Souscription») et de les libérer entièrement par un apport en nature consistant en mille (1.000) parts, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1 USD), représentant 100% des parts de GRAPCO US Finco, LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis), enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5907435, et contribué pour un montant de quatre milliards deux cent quatre-vingt-trois millions sept cent vingt mille dollars des Etats-Unis (4,283,720,000 USD) (les «Actions Apportées»).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par une déclaration de la valeur d'apport établie par les gérants de la Société, attestant de la valeur des Actions Apportées et par une déclaration de libre transférabilité établie par les gérants de GRAPCO US Finco, LLC, attestant de leur libre cessibilité.

Réalisation effective de l'apport

JBS Beaufort Holding S.à r.l., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 18 décembre 2015;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Seconde résolution

L'associé unique décide de refondre les statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société à responsabilité limitée est «JBS Bettendorf S.à r.l.» (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre

les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Définitions.

5.1. Actifs Sous-jacents: signifie les actifs financiers acquis ou devant être acquis et financés directement ou indirectement par l'émission des MRPS et/ou tout autre actif financier remplaçant ce type d'actif financier, ou acquis ou financé avec le Revenu issu de tels actifs financiers ou d'une vente de tout ou partie de tels actifs financiers.

5.2. Ajustement de valeur: signifie, en ce qui concerne les Actifs Sous-jacents, toute réduction de valeur enregistrée ou en cours d'enregistrement selon les Standards Comptables luxembourgeois au moment du rachat dans l'état financier intérimaire de la Société utilisé pour déterminer entre autres l'existence de fonds suffisants disponibles pour le rachat.

5.3. MRPS (ou MRPCU): signifie les parts sociales préférentielles à rachat obligatoire.

5.4. Parts sociales: signifie les parts sociales ordinaires et les MRPS collectivement.

5.5. Revenu: signifie, à l'égard des Actifs Sous-jacents au cours de toute période comptable de la Société concernée, les revenus courus ou acquis (tels que, mais sans s'y limiter, les revenus d'intérêts) et tout gain réalisé par la Société selon les Standards Comptables luxembourgeois

5.6. Standards Comptables luxembourgeois: signifie les principes comptables reconnus de façon générale au Luxembourg.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est fixé à vingt mille quatre Dollars des Etats-Unis (20.004 USD) représenté par vingt mille deux (20.002) parts sociales ordinaires et deux (2) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les propriétaires des MRPS sont indiqués dans les statuts comme les associés des MRPS, et les termes «associé» ou «associés» désigneront les propriétaires des parts sociales et/ou les Associés des MRPS, selon le contexte.

La Société peut rembourser ses parts sociales dans les limites fixées par la loi.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

6.3 MRPS. Chaque MRPS correspond à des actions rachetables. Les MRPS émises et entièrement libérées seront obligatoirement rachetées sur décision du Conseil de la Société conformément à l'article 9.2.(v) ou à l'article 10, selon le cas,

des statuts de la Société conformément aux dispositions de la Loi à la date du dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des MRPS ou à une date antérieure proposée par le conseil de gérance et approuvée par les associés de la Société mais en aucun cas une telle date devra être postérieure à dix (10) années après la date d'émission des MRPS. Les MRPS peuvent uniquement être rachetées en utilisant les montants distribuables disponibles.

Un montant égal à la valeur nominale de toutes les MRPS rachetées (i.e. soit le capital social MRPS et la prime d'émission y attachée) doit être versé sur un compte de réserve spéciale (la «Réserve de Rachat des MRPS»), lequel ne peut pas être distribué aux associés sauf en cas de réduction du capital souscrit; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

Prix de Rachat: Sauf disposition contraire prévue (i) par les présents Statuts ou (ii) par un accord écrit qui peut être conclu entre la Société et l'Associé des MRPS, le Prix de Rachat d'Origine de chaque MRPS rachetée restant due sera, à la seule discrétion de la Société, payé en numéraire ou en nature et sera égal au prix de souscription desdites MRPS rachetées tel que payé par l'Associé MRPS au moment de leur émission (soit le capital social MRPS et la prime d'émission y attachée) plus une fraction proportionnelle à la Réserve MRPS et plus tout dividende préférentiel couru mais impayé sur chaque MRPS rachetée à la date de rachat. De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais impayé pour les MRPS rachetées seront payées avant tout rachat de MRPS.

Si, au moment du rachat des MRPS, il existe un Ajustement de valeur de l'Actif Sous-jacent acquis ou en voie d'acquisition et directement ou indirectement financée par les MRPS rachetées, le Prix de Rachat de chaque MRPS restant due («Prix de Rachat Diminué») sera limité à (a) la valeur comptable ajustée, au moment du rachat, déterminé selon les Standards Comptables luxembourgeois de l'Actif Sous-jacent divisé par (b) le nombre de MRPS restant dues au moment du rachat. Pour éviter tout doute, cet Ajustement ne peut pas être d'un montant plus élevé que le Prix de Rachat d'Origine. De plus, les MRPS ne peuvent être rachetées que si ces rachats n'auraient pas pour effet de réduire les actifs nets en-dessous de la valeur du capital social et des réserves qui ne peuvent être distribuées en vertu de la Loi.

Procédure de Rachat: Sauf disposition contraire d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Associé des MRPS, une notification écrite sera envoyée par la Société par lettre recommandée ou téléfax ou courrier électronique, à l'Associé des MRPS au moins dix (10) jours avant la date de rachat, à l'adresse indiquée dans le registre des associés, notifiant à l'Associé des MRPS le nombre de MRPS devant être rachetées et indiquant la date de rachat, le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) et les procédures nécessaires afin de soumettre les MRPS à la Société pour leur rachat. Le Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) de ces MRPS sera payable à l'ordre du de l'Associé des MRPS dont le nom figure sur le registre des associés comme leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Lors du rachat, le paiement du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas) peut être totalement ou partiellement différé si la Société n'a pas suffisamment de résultat disponible pour racheter toutes les MRPS. Dans ce cas, la Société devra racheter toutes MRPS et payer uniquement au moment du rachat la part du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), qui est égale au montant des fonds distribuables disponibles à la date de rachat. Ensuite, la Société devra payer en priorité aux Associés des MRPS la différence entre le montant du paiement partiel des MRPS et le montant du Prix de Rachat d'Origine (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), plus une pénalité qui sera déterminée par les Associés des MRPS et la Société, dans les quinze (15) jours suivant l'apparition de l'insuffisance en fonction de la part du Prix de Rachat d'Origine restante (ou le Prix de Rachat Diminué selon le cas), mais seulement à la condition et au moment où la Société récupérera suffisamment de fonds disponibles, espèce ou actifs pour un tel paiement.

En cas de paiement partiel du prix de rachat des MRPS, la Société pourra ne procéder à aucune autre distribution ou aucun autre paiement d'un associé ordinaire jusqu'au paiement complet du prix de rachat applicable (i.e., Prix de Rachat d'Origine ou Prix de Rachat Diminué le cas échéant) des MRPS.

Sous réserve des dispositions du présent article, en cas de liquidation, dissolution ou radiation de la Société, après le paiement des dettes envers des tiers ou passifs de la Société, ou dépôt de fonds à cette fin, l'Associé de MRPS aura seulement droit au prix de rachat applicable (i.e., Prix de Rachat d'Origine ou Prix de Rachat Diminué le cas échéant), pour éviter tout doute un montant payable en numéraire ou en nature égal à son dividende sur MRPS couru mais impayé à la date de la liquidation, avant le paiement de tout montant à l'égard des autres parts sociales.

Pour éviter tout doute, les propriétaires des MRPS n'auront le droit de participer à aucun produit de liquidation autre que le droit de paiement du rachat applicable.

La Société constituera pour les MRPS une réserve (la «Réserve MRPS») utilisée uniquement pour tout paiement fait par le souscripteur sur les MRPS ou par la Société conformément aux Statuts ou à la Loi.

La Société ouvrira un compte de prime d'émission à l'usage unique des détenteurs de MRPS (la «Prime d'Emission MRPS»), sur lequel seront comptabilisés le montant ou la valeur de toute prime payée sur les MRPS. Les montants ainsi comptabilisés sur le compte de Prime d'Emission MRPS constitueront des réserves distribuables de la Société uniquement distribuables aux détenteurs de MRPS.

Les MRPS jouissent pleinement des mêmes droits de vote que ceux attachés à des parts sociales ordinaires.

Toute convocation, rapport et document, qui en vertu de la loi luxembourgeoise doivent être envoyée ou notifiée aux associés de la Société devront également être envoyés ou notifiés aux associés MRPS.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Sous réserve des articles 6.3 et 16.4 des Statuts, chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

7.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

7.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

7.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

8.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 9. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

9.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

9.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de toute réunion du Conseil doivent être signées par tous les gérants présents ou par le président et le secrétaire dans le cas où le Conseil a élu un président et nommé un secrétaire. Les copies ou extraits de ces résolutions, qui peuvent être produites dans le cadre de procédures judiciaires ou autre, doivent être signées par le président et le secrétaire ou par deux gérants.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

9.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule du gérant pour les cas où la société à un gérant unique, ou par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si le(s) associé(s) a(ont) nommé des gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 10. Gérant unique.

10.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

10.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

10.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

12.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé devra donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

12.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 13. Associé unique.

13.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

13.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 14. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

14.1 L'exercice social commence le lundi suivant le dernier dimanche de décembre de chaque année et se termine le dernier dimanche du mois de décembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

14.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

14.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 15. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

15.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

15.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Sous réserve des articles 6.3 et 16.4 des Statuts, l'assemblée générale des associés a un pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus. Elle peut en particulier affecter ces profits au paiement d'un dividende ou les transférer à la réserve ou un report.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

16.4 Après affectation à la réserve légale, le solde des bénéfices sera affecté en priorité au paiement à l'Associé des MRPS ou à l'affectation à la Réserve MRPS des droits à dividende préférentiel suivants:

Chaque MRPS donne droit à son propriétaire de recevoir un dividende privilégié et cumulatif (le «Dividende Privilégié») qui court de manière journalière au taux annuel de 1.3% (le «Taux Annuel») du montant du capital social des MRPS et du montant de la Prime d'Emission MRPS à partir de la date de l'acquisition par la Société aux Actifs Sous-jacents correspondants et qui est calculé sur la base d'une année de 360 jours.

En outre, pour une année donnée, le Taux Annuel exprimé cidessus sera augmenté des possibles montants supplémentaires reçus par la Société conformément aux termes et conditions des Actifs Sous-jacents (comme par exemple résultant de tout taux d'intérêt fixe supplémentaire appliqué en cas de retard de paiement des intérêts dus, paiement de prime et autres indemnités).

Le Taux Annuel peut être révisé conformément à l'issue d'une documentation des prix de transfert ou de ses additifs (le cas échéant dans le futur). La notification du taux annuel applicable révisé sera effectuée par la Société par l'intermédiaire d'une lettre adressée à l'Associé MRPS.

Les Associés de MRPS ont droit au dividende préférentiel et cumulatif même les années où la Société subit des pertes.

Si le Dividende Privilégié n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le montant du Dividende Privilégié (i) sera alloué au compte d'une Réserve MRPS sur décision de l'associé/des associés de la Société, (ii) restera exclusivement au bénéfice des propriétaires de MRPS et (iii) sera disponible afin de payer le Dividende Privilégié restant dus au moment de la prochaine distribution de Dividende par la Société (si la Société détient des réserves suffisantes).

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou pour affecter à la Réserve MRPS le Dividende Privilégié, toute insuffisance sera payée ou affectée à la Réserve MRPS en priorité à partir des bénéfices des années suivantes, à chaque fois au prorata du nombre total des MRPS émis.

L'assemblée générale des associés pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après l'affectation à la Réserve Légale ainsi que le paiement ou l'affectation à la Réserve MRPS du Dividende Privilégié. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende additionnel ou d'un transfert à un compte de réserve ou d'un report.

Aucun dividende ou acompte sur dividende sera distribué aux propriétaires de parts ordinaires de la Société jusqu'à ce que le Dividende Préférentiel soit entièrement versé aux propriétaires de MRPS au moment prescrit ou des montants suffisants pour le paiement de ce Dividende Préférentiel ont été mis de côté dans la Réserve MRPS.

Le dividende sera payé en dollar des États-Unis et ils peuvent être payés aux lieux et aux dates qui peuvent être déterminés par le conseil de gérance de la Société conformément à l'article 9.2 (v) ou de l'article 10, selon le cas, des statuts de la société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés».

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, FAIT ET PASSÉ à Pétange, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie signe ensemble avec, Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016058090/786.

(160018095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

CIEP Windmill S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 203.432.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of January,
Before Us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CIEP Participations S.à r.l. SICAR, a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.190 628, having a variable share capital and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg,

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an “ad hoc” proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) with the following articles of incorporation:

Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed between the subscriber and all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereinafter the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies of the Company (including to its direct shareholder(s)) and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name “CIEP Windmill S.à r.l.”.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the mana-

gement of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Title II. - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

All shares issued by the Company are redeemable shares. The share capital of the Company may be reduced through the redemption and cancellation of one or several shares. The redemption price payable by the Company for each share redeemed (the "Redemption Price") shall be determined by the sole manager or in case of plurality of managers, by the board of managers. In any case, the payment of the Redemption Price shall not result in the reduction of the net assets of the Company below the amount of the subscribed share capital of the Company increased by the reserves which may not be distributed under Luxembourg law or by virtue of the present Articles of Association. All subject to the legal provisions in force.

Art. 7. Premium accounts. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

The shareholder(s) may decide to increase the capital reserves of the Company by capital contributions in cash or in kind not remunerated by shares (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, item 115 of the Luxembourg standard chart of account).

Art. 8. Shareholders' rights. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital held by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Title III. - Management

Art. 11. Board of managers. The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 14. Delegation of power. The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present

at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. Minutes of the meetings. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

Art. 17. Liability of the managers. The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

Title IV. - Shareholders' meetings

Art. 18. Shareholders' meetings. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Title V. - Accounting year and annual accounts

Art. 19. Accounting year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Allocation of profits and interim dividends. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

Title VI. - Liquidation and dissolution

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Title VII. - Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand sixteen.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, CIEP Participations S.à r.l. SICAR, prenamed, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and have them fully paid up in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) by contribution in cash in the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Managers of the Company:

- Mr William Cagney, Associate Vice President, born on September 5, 1976 in Limerick, Ireland, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, born on April 16, 1980, in Reading, United Kingdom, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- CIEP Advisor S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.179 306, having a share capital of USD 20,000 and its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, 4th floor, L-1653 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately EUR 1.300,-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, in the office of the enacting notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, he signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CIEP Participations S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois à capital variable, soumise au régime des sociétés d'investissement en capital risque, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.190 628 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4e étage, L-1653 Luxembourg,

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Titre I^{er} . - Forme - Objet social - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui sera régie par les lois applicables à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de sociétés que la Société (y compris son (ses) associé(s) direct(s)) et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société a comme dénomination «CIEP Windmill S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise en assemblée générale extraordinaire aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que déterminées par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Titre II. - Capital social, Parts sociales et transfert de parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'Assemblée des associés, conformément à l'article 18 des statuts.

Toutes les parts sociales émises par la Société sont des parts sociales rachetables. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs parts sociales. Le prix de rachat payable par la Société pour chaque part sociale rachetée (le «Prix de Rachat») sera déterminé par le gérant unique ou, en cas de pluralités de gérants, le conseil de gérance de la Société. Dans tous les cas, le paiement du Prix de Rachat ne devra pas résulter en une réduction de l'actif net de la Société en dessous du montant du capital social souscrit de la Société augmenté des réserves, lesquelles ne pourront pas être distribuées sous la loi luxembourgeoise ou en vertu des présents Statuts. Le tout sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Art. 7. Comptes de prime. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Les associés peuvent décider d'augmenter les capitaux propres de la Société par apport en capital, en numéraire ou en nature, non rémunérés par des titres (apport en capitaux propres non rémunéré par des titres, poste 115 du plan comptable normalisé luxembourgeois).

Art. 8. Droits des associés. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Indivision des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément quant à ce transfert, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social appartenant aux survivants. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Délégation de pouvoir. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs par mandats spéciaux pour des opérations déterminées à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance. En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant à ces derniers de communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit par toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Des résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produira effet au même titre que des résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

Art. 17. Responsabilité des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Titre IV. - Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, ils pourront renoncer à toute formalité de convocation, et celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société exige l'unanimité.

Titre V. - Exercice social et comptes annuels

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Allocation des bénéfices et dividendes intérimaires. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut en particulier décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi.

Titre VI. - Liquidation et dissolution

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 23. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille seize.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, CIEP Participations S.à r.l. SICAR, susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune et les libérer intégralement au montant de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) par versement en espèces de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000). Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer la personne suivante en tant que Gérants de la Société:

- M. William Cagney, Associate Vice President, né le 5 septembre 1976, à Limerick, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Andrew Howlett-Bolton, Vice President, né le 16 avril 1980, à Reading, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- CIEP Advisor S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.179 306, ayant un capital social de USD 20.000 et ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer le siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, 4^{ème} étage, L-1653 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Serge Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016058564/445.

(160019773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

LSREF4 Dutch REO I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.033.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.691.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-second day of January,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "RCS") under number B 196199 (the "Sole Shareholder")

hereby represented by Ms. Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 January 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Dutch REO I Holdings S.à r.l., registered with the RCS under number B 197691, with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 7 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 June 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 14 August 2015 number 2093, which articles of incorporation have been amended for the last time on 24 June 2015 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial dated 22 August 2015 number 2191 (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by one hundred (100) shares is held by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.
3. The agenda of the meeting is as follows:
 - a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 4,021,000.- (four million twenty-one thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 4,033,500.- (four million thirty-three thousand five hundred euro) by way of the issuance of 32,168 (thirty-two thousand one hundred sixty-eight) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);
 - b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 4,021,064.79 (four million twenty-one thousand sixty-four euro and seventy-nine cents) to be allocated (a)

to the share capital of the Company for an amount of EUR 4,021,000.- (four million twenty-one thousand euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 64.79 (sixty-four euro and seventy-nine cents);

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,033,500.- (four million thirty-three thousand five hundred euro), represented by 32,268 (thirty-two thousand two hundred sixty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,021,000.- (four million twenty-one thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 4,033,500.- (four million thirty-three thousand five hundred euro) by way of the issuance of 32,168 (thirty-two thousand one hundred sixty-eight) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 4,021,064.79 (four million twenty-one thousand sixty-four euro and seventy-nine cents) allocated as explained hereinafter.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 32,168 (thirty-two thousand one hundred sixty-eight) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 4,021,064.79 (four million twenty-one thousand sixty-four euro and seventy-nine cents), which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 4,021,000.- (four million twenty-one thousand euro), and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 64.79 (sixty-four euro and seventy-nine cents).

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 4,021,064.79 (four million twenty-one thousand sixty-four euro and seventy-nine cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,033,500.- (four million thirty-three thousand five hundred euro), represented by 32,268 (thirty-two thousand two hundred sixty-eight) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand seven hundred Euro (EUR 3,700.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-deux janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 196199,

ici représentée par Mme Emma Heighton, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 21 janvier 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Dutch REO I Holdings S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 197691, avec un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 7 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 14 août 2015, numéro 2093, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 juin 2015 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial du 22 août 2015, numéro 2191 (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par cent (100) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.
2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 4.021.000,- (quatre millions vingt et un mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 4.033.500,- (quatre millions trente-trois mille cinq cents euros) par voie de création et d'émission de 32.168 (trente-deux mille cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 4.021.064,79 (quatre millions vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes) qui seront alloués (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 4.021.000,- (quatre millions vingt et un mille euros), et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 64,79 (soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes);

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.033.500,- (quatre millions trente-trois mille cinq cents euros) représenté par 32.268 (trente-deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 4.021.000,- (quatre millions vingt et un mille euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 4.033.500,- (quatre millions trente-trois mille cinq cents euros) par la création et l'émission de 32.168 (trente-deux mille cent soixante-huit) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 4.021.064,79 (quatre millions vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes), alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 32.168 (trente-deux mille cent soixante-huit) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 4.021.064,79 (quatre millions vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 4.021.000,- (quatre millions vingt et un mille euros, et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 64,79 (soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes).

L'ensemble des 32.168 (trente-deux mille cent soixante-huit) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 4.021.064,79 (quatre millions vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.033.500,- (quatre millions trente-trois mille cinq cents euros) représenté par 32.268 (trente-deux mille deux cent soixante-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à trois mille sept cents Euros (EUR 3.700.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: E. Heighton et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1573. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058138/191.

(160018333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.921.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.199.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first day of January,
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the “RCS”) under number B 196197 (the “Sole Shareholder”)

hereby represented by Ms. Emma Heighton, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 January 2016.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., registered with the RCS under number B 196199, with a share capital of EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg and incorporated under the initial name of LSF 2 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) dated 10 June 2015 number 1461, which articles of incorporation have been amended for the last time on 20 January 2016 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the “Company”).

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

1. The entire issued share capital represented by twenty-six thousand three hundred ninety-three (26,393) shares is held by the Sole Shareholder.

2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Sole Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

3. The agenda of the meeting is as follows:

a) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,921,250.- (three million nine hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro) by way of the issuance of 4,977 (four thousand nine hundred seventy-seven) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (collectively, the New Shares);

b) Subscription to and payment in cash of the New Shares by the Sole Shareholder by way of an aggregate contribution in cash of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) to be entirely allocated to the share capital of the Company;

c) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company’s articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,921,250.- (three million nine hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro), represented by 31,370 (thirty-one thousand three hundred seventy) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”; and

d) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then, asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,921,250.- (three million nine hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro) by way of the issuance of 4,977 (four thousand nine hundred seventy-seven) New Shares in consideration of a contribution in cash by the Sole Shareholder of an aggregate amount of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) allocated as explained hereinafter.

Second resolution

The Sole Shareholder, duly represented as stated above, hereby accepts the subscription of the New Shares and their full payment as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to (i) subscribe to 4,977 (four thousand nine hundred seventy-seven) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and (ii) fully pay up such New Shares by way of a contribution in cash of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro), which is entirely allocated to the share capital of the Company.

All the New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the aggregate subscription amount of EUR 622,125.- (six hundred twenty-two thousand one hundred twenty-five euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Third resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,921,250.- (three million nine hundred twenty-one thousand two hundred fifty euro), represented by 31,370 (thirty-one thousand three hundred seventy) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder appearing signed, together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt et un janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 196197,

ici représentée par Mme Emma Heighton, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 20 janvier 2016.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel qu'indiqué ci-avant, a déclaré être l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196199, avec un capital social de EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros), ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et constituée sous le nom initial de LSF 2 S.à r.l. suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 10 juin 2015, numéro 1461, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 20 janvier 2016 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la «Société»).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. La totalité du capital social, représentée par vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize (26.393) parts sociales, est détenue par l'Associé Unique.

2. L'Associé Unique est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé Unique et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

3. L'ordre du jour est le suivant:

a) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.921.250,- (trois millions neuf cent vingt et un mille deux cent cinquante euros) par voie de création et d'émission de 4.977 (quatre mille neuf cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (collectivement, les Nouvelles Parts Sociales);

b) Souscription et libération des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant total de souscription de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) qui seront entièrement alloués au capital social de la Société;

c) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.921.250,- (trois millions neuf cent vingt et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 31.370 (trente et un mille trois cent soixante-dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»;

d) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou à tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.921.250,- (trois millions neuf cent vingt et un mille deux cent cinquante euros) par la création et l'émission de 4.977 (quatre mille neuf cent soixante-dix-sept) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant total de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros), alloué comme expliqué ci-après.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-avant, approuve la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur libération intégrale de la manière suivante:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire 4.977 (quatre mille neuf cent soixante-dix-sept) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) qui est alloué entièrement au capital social de la Société.

L'ensemble des 4.977 (quatre mille neuf cent soixante-dix-sept) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 622.125,- (six cent vingt-deux mille cent vingt-cinq euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.921.250,- (trois millions neuf cent vingt et un mille deux cent cinquante euros) représenté par 31.370 (trente et un mille trois cent soixante-dix) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles

Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à deux mille quatre cents Euros (EUR 2.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au bureau du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire comparant et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1501. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058139/189.

(160018286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.921.250,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 196.199.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of January,

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 196197 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, employee of the undersigned notary with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 19 January 2016,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 3.352.125,- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro) registered with the RCS under number B 196199 and incorporated under the initial name of LSF 2 S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 10 April 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 10 June 2015 number 1461, which articles of incorporation have been amended for the last time on 29 December 2015 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro) by way of the cancellation of 424 (four hundred twenty-four) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro), and as a result thereof (b) the reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,393 (twenty-six thousand three hundred ninety-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 3,352,125.- (three million three hundred fifty-two thousand one hundred twenty-five euro) represented by 26,817 (twenty-six thousand eight hundred seventeen) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,393 (twenty-six thousand three hundred ninety-three) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 424 (four hundred twenty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro), and then

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 53,000.- (fifty-three thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 26,393 (twenty-six thousand three hundred ninety-three) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 3,299,125.- (three million two hundred ninety-nine thousand one hundred twenty-five euro), represented by 26,393 (twenty-six thousand three hundred ninety-three) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of Lone Star Capital Investments S.à r.l., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company, and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt janvier,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

LSREF4 Falcon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 196197 (l'Associé),

ici représenté par Madame Isabel DIAS, employée du notaire instrumentaire, ayant son adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg le 19 janvier 2016,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF4 Falcon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 3.352.125,-(trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196199, et constituée sous le nom initial de LSF 2 S.à r.l. constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 10 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 10 juin 2015, numéro 1461, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29 décembre 2015 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales, est détenue par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros), par le biais (a) de l'annulation de 424 (quatre cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 53.000,-(cinquante-trois mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.393 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, d'un montant de EUR 53.000,-(cinquante-trois mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 3.352.125,- (trois millions trois cent cinquante-deux mille cent vingt-cinq euros), représenté par 26.817 (vingt-six mille huit cent dix-sept) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.393 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 424 (quatre cent vingt-quatre)

parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros), et ainsi

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 53.000,- (cinquante-trois mille euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 26.393 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 3.299.125,- (trois millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-cinq euros) représenté par 26.393 (vingt-six mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de Lone Star Capital Investments S.à r.l., afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société, et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 22 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/1498. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016058140/176.

(160018286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

IM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 154.972.466,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 158.258.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Iberian Minerals Corp., a corporation established and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Zürichstrasse 31, CH-6002 Lucerne, Switzerland and registered with the Trade Register of the Canton of Lucerne under number CHE-330.959.736,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at Pétange, by virtue of a proxy given within the month of December 2015. The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "IM Finance S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at

39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158258, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, dated December 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 724 and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated May 21, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1900 dated July 29, 2015.

Resolutions

I. The sole shareholder resolves to dissolve anticipatively and to put into liquidation the Company.

II. The sole shareholder resolves to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155181, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

III. The sole shareholder resolves to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date hereof unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

IV. The sole shareholder resolves to appoint Ernst & Young, a public limited liability company (société anonyme) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 15.000,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47771, as liquidation auditor of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Iberian Minerals Corp., une société de droit suisse, ayant son siège social au Zürichstrasse 31, CH-6002 Lucerne, Suisse et immatriculée auprès du Registre de Commerce du Canton de Lucerne sous le numéro CHE-330.959.736,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration donnée au cours du mois de décembre 2015. Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «IM Finance S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158258, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 724 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1900, en date du 29 juillet 2015.

Résolutions

I. L'associé unique décide de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

II. L'associé unique décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,00 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155181, liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation préalable de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui suit soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises

III. L'associé unique décide de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

IV. L'associé unique décide de nommer Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, commissaire à la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 janvier 2016. Relation: EAC/2016/774. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016057467/112.

(160017511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Elyan Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016076437/9.

(160040989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.
